

E 2300 Rom/41

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

L

Pourparlers économiques
et financiers avec l'Italie

Rome, 15 octobre 1941

M. le Directeur Hotz a bien voulu m'envoyer un compte-rendu confidentiel de son entretien du 4 octobre avec le Ministre d'Italie, qui était accompagné par son conseiller commercial, au sujet de la nouvelle demande de crédits italiens¹. Dans cette notice, il était indiqué que M. Tamaro comptait se rendre auprès de vous pour renouveler ses instances.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de ma lettre confidentielle de ce jour à M. Hotz², qui résume, une fois de plus – copies des autres lettres au Département de l'Economie publique sont parvenues à votre Département – le point de vue de notre Légation en cette matière.

Il est vraiment extraordinaire que M. Tamaro ait osé prétendre que de nouveaux crédits du montant très considérable de 150 millions pouvant être consentis par le Gouvernement fédéral seraient «insuffisants et constitueraient un affront»!

Je me suis empressé d'écrire à M. Hotz – en attendant d'envoyer pour rapport à Berne notre premier Secrétaire chargé des affaires commerciales³ – qu'absolument rien n'autorise, dans l'atmosphère de Rome, les excès de zèle de M. Tamaro. S'il y a une chose que je regrette, c'est que la Légation d'Italie ait déjà pu apprendre le montant considérable que le Conseil fédéral, sous réserve de certaines conditions, serait disposé à laisser avancer.

Au Comte Ciano lui-même, j'ai fait comprendre, au cours d'une conversation d'ailleurs générale, que l'on ne devait pas venir nous parler de chiffres par trop excessifs.

A mon sens, notre ligne d'action doit être absolument la suivante:

1°) Nous ne pouvons pas être contraires au principe des crédits, sous forme d'avances de clearing ou autres, du moment que des concessions très considérables ont été faites à l'Allemagne, et qu'une parité de traitement⁴, tous les éléments étant bien considérés pour fixer leur proportion, devrait être assurée à tous nos voisins⁵ (la France a eu des avantages en dernier lieu lors de

1. Cf. annexe au présent document.

2. Non reproduite (E 7110 1967/32, Italien 821).

3. M. Troendle.

4. Remarque marginale de Pilet-Golaz: juste.

5. Sur l'emprunt français, cf. DDS, vol. 12, table méthodique: II.12.2. France. Relations économiques et DDS, vol. 13, N° 36.

Sur l'avance à l'Allemagne, cf. DDS, vol. 13, table méthodique: II.A.1.1.2. Allemagne. Affaires économiques et table méthodique du présent volume: 2.1.1. Allemagne. Relations économiques.

l'emprunt pour ses chemins de fer). Le jour où une grosse avance à l'Allemagne a été consentie – je n'ai cessé de le dire et de l'écrire à l'époque – des engagements ont aussi été implicitement signés envers l'Italie.

2°) Restent cependant les modalités. Nous ne devons absolument pas avoir épuisé nos possibilités d'action au moment où une aide à l'Italie sera vraiment nécessaire et dans l'intérêt de notre pays. Or, des crédits ou avances bancaires très considérables consentis maintenant risqueraient tout simplement à *[sic]* boucher quelques trous, sans que l'on nous en sût trop gré.

Par conséquent, nous devrions prévoir un système de crédits échelonnés, répartis sur une période assez longue et en tranches augmentant progressivement, mais sans des versements ou crédits initiaux trop considérables⁶.

3°) Il est absolument indispensable, à mon sens, que nos concessions éventuelles puissent être encadrées dans le résultat de négociations économiques sur une vaste échelle.

Il ne suffit pas de discuter avec M. Masi, homme fort bien disposé pour la Suisse, mais n'ayant pas de moyens d'action suffisants en dehors de son dicastère spécial.

L'idée de négociations sur une vaste échelle est déjà acceptée par le Sénateur Giannini, seul qualifié pour les conduire avec notre pays, comme il le fait vis-à-vis de tous les autres.

Dans le moment actuel, je puis même ajouter que, d'après mon sentiment, les négociateurs italiens viendraient assez volontiers à Berne, où nous pourrions leur faire toutes les amabilités voulues.

4°) Pour ce moment-là, je me permets de recommander à votre bienveillant accueil l'Ambassadeur Giannini, un des hauts fonctionnaires italiens ayant encore aujourd'hui une très grande influence (j'ajoute qu'en sa qualité de sénateur M. Giannini a failli être nommé dernièrement Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat). C'est un homme pondéré, raisonnable, grand ami de la Suisse, contraire à tous les excès de zèle nuisibles aux rapports entre les deux pays.

Enfin, Monsieur le Conseiller fédéral, je voudrais me permettre de souligner un point d'importance très considérable pour notre action en Italie. Il est – vous partagerez sûrement mon point de vue – tout à fait nécessaire que dans des conversations et pourparlers préalables, comme dans des négociations, aucune référence ne soit jamais faite aux avis exprimés par la Légation au sujet de problèmes discutés avec l'Italie⁷. Vous me connaissez assez pour savoir que je ne crains jamais d'assumer la responsabilité d'un fait signalé, d'un avis donné. Mais ici il s'agit des possibilités d'action de la Légation. Or, cette action serait naturellement fortement entravée vis-à-vis des Ministères avec lesquels nous avons journallement à faire pour une infinité de cas individuels si l'on pouvait alléguer que la Légation «met des bâtons dans les roues», alors que la centrale serait disposée à céder. Si je me permets de souligner ce point et d'exprimer le

6. *Remarque marginale de Pilet-Golaz*: juste également.

7. *Remarque marginale de Pilet-Golaz*: Absolument indispensable. Je ne parle jamais des avis ou suggestions de nos ministres.

désir que toutes les instances intéressées ne cessent de tenir compte de cette réflexion, c'est parce que le fait de citer au dehors le rôle qui incombe comme un devoir à la Légation pourrait être absolument néfaste en vue de notre action future.

ANNEXE

E 7800/1/24

Notice du Directeur de la Division du Commerce du Département de l'Economie publique, J. Hotz

BESPRECHUNG MIT MINISTER TAMARO UND CONSEILLER COMMERCIAL
NICITA VOM 4. OKTOBER 1941

1. Nachdem der Bundesrat unserm Antrag vom 27. pto. Montag den 29. September a. c. zugestimmt hatte⁸, gingen entsprechende Mitteilungen durch Herrn Dr. von Salis vom Rechtsbureau des Politischen Departements noch am gleichen Tag nach Rom. Inzwischen sind auch unsere stellenden Gegenforderungen i/S. Lockerung der Gegenblockade noch eingehender abgeklärt worden. Heute früh erhielt ich noch einen sehr pessimistischen Bericht unserer Gesandtschaft in Rom bezüglich der italienischen Finanzlage und gleichzeitig die Mitteilung von Dr. von Salis – der inzwischen wiederum aus Rom zurück war –, dass Minister Rüeegger sich *gegen weitere Kredite an Italien* ausspreche.

2. Trotzdem habe ich die beiden Vertreter der hiesigen italienischen Gesandtschaft vorm. 11 h. in ca. zweistündiger Unterredung empfangen. Ich eröffnete Herrn Tamaro die Bereitwilligkeit des Bundesrates, weitere 150 Mo. Fr. an Italien vorzuschliessen (inclusive allerdings die Leistungen durch die Banken) und versuchte in eingehenden, ruhiggehaltenen Ausführungen für unsern Standpunkt zu werben. Ich verwies schliesslich neben den parlamentarischen Beratungen (Abkommen mit Deutschland, Inflation, finanzielle Lage der Schweiz etc.) auf die britische Reaktion auf das neue Abkommen mit Deutschland hin, die kürzlich in Gestalt einer britischen Verlautbarung auch den Weg in die schweizerische Presse gefunden hat. Es unterliege keinem Zweifel, dass wir keine *weiteren Rohstoffe* aus Übersee erhalten werden und dass auch die *Lebensmittelzufuhr* gefährdet werde, wenn wir nicht in die Lage versetzt werden, Grossbritannien und den Vereinigten Staaten auch solche Artikel zu liefern, die von ihnen als kriegswichtig betrachtet werden (Werkzeugmaschinen, Uhrenfournituren, Uhrensteine usw.). Halten die Achsenmächte wie bisher daran fest, dass wir ihnen wohl in grossem Umfange Kriegsmaterial liefern sollen, dass wir aber *nicht* die Möglichkeit haben dürfen, den Westmächten Material in gewissem Umfang der vorgenannten Art, das nur mittelbar Kriegszwecken dient, zu senden, so wird bald auch unsere eigene *Lieferungskapazität* zugunsten der Achsenmächte abnehmen. Wir seien aber in freundschaftlichem Geiste bereit, über die Kreditfragen im Zusammenhang mit unsern Begehren in ca. 1 Woche in Bern weiter zu verhandeln und würden zu diesem Zwecke Herrn Generaldirektor Masi bitten, wiederum nach Bern zu kommen.

3. Herr Tamaro war wenig erbaut über meine Eröffnungen wie auch über die Tatsache, dass wir nicht sofort die gewünschten Kredite – er ist jetzt mit 250 Mo. Fr. zufrieden gegenüber der Forderung von Masi von 300 Mo. Fr. – zubilligen wollen. Er sprach eindringlich davon, dass bei dieser Haltung der Staatschef böse sein werde (se fâcher), dass sich daraus eine atmosphère fâcheuse für die Zukunft ergeben werde, statt dass wir uns Italien zu unsern Gunsten bei einer raschen Geste stark *verpflichten* würden. Die Verquickung der Clearingkredite mit den Bankenkrediten und die Verbindung mit so weitgehenden Gegenforderungen könne Italien nicht verstehen und nicht anerkennen. Tamaro musste auch ein Angebot von bloss 150 Mo. (Banken plus Staat) als für Italien un-

8. Cf. N° 109.

15 OCTOBRE 1941

341

würdig, als gegen die «dignité nationale» verstossend zurückweisen. Er werde Masi ersuchen, nicht nach Bern zu kommen. Seine Haltung war inhaltlich (weniger in der Form) zeitweilig recht drohend gehalten.

4. Ich bat Tamaro zum Schlusse nochmals, unsern Standpunkt als eine sehr freundschaftliche Geste zu würdigen und Herrn Masi möglichst bald wiederum nach Bern zu delegieren. Ich werde selbstverständlich meine vorgesetzten Behörden über unsere Aussprache verständigen. Er verharrte auf seinem ablehnenden Standpunkt und erklärte, sofort am Montag erneut beim Chef des Politischen Departements vorzusprechen⁹.

Ich bin der Meinung, dass der Bundesrat vorläufig, besonders auch mit Rücksicht auf die Stellungnahme von Minister Rüeegg, sowie die englische Reaktion¹⁰, festbleiben sollte.

9. *N'ayant pu rencontrer M. Pilet-Golaz, le Ministre Tamaro lui écrit le 6 octobre suivant pour lui exposer les demandes italiennes au sujet du crédit: [...] Si tratta della somma complessiva del prestito delle Banche e dell'anticipo nel Conto n. 2, che il Consiglio Federale avrebbe limitato nella cifra globale di 150 milioni. Quando il Direttore Generale dott. Masi discusse coi direttori delle Banche e col dott. Hotz si parlò sempre di almeno 275 milioni, divisi in due campi ben distinti l'uno dall'altro, quello privato bancario e quello dell'anticipazione favorita da parte della Confederazione. Vengo a pregarVi, Eccellenza, di voler gentilmente farmi sapere se le trattative possono avere come base la somma di almeno 275 milioni, perchè credo di poter affermare che, se la limitazione comunicata dal dott. Hotz ci fosse imposta, si interromperebbe il negoziato. Infatti il dott. Masi, che doveva venire questi giorni per discutere i particolari e eventualmente concludere, informato di tale limitazione, ha sospeso il suo viaggio. Le ragioni di tutto ciò sono già state esposte al dott. Hotz. [...] (E 2001 (D) 2/232).*

10. *Sur l'attitude anglaise, cf. par exemple le rapport du Ministre de Suisse à Londres, Thurnheer, du 2 février 1942, qui relate les propos tenus par D. Foot, du Ministry of Economic Warfare: [...] Herr Foot fährt dann fort man habe im M.E.W. erfahren, dass bei den Verhandlungen mit Italien die Kreditfrage eine grosse Rolle spiele. Selbstverständlich sehe man einen Kredit der Schweiz an Italien in England ungerne. Man wisse hier, dass Italien ein dringendes Bedürfnis nach solchen Krediten habe. Trotzdem würde man schweizerischen Krediten, wenn sie in angemessenem Verhältnis zu den Vorteilen, die für Grossbritannien hieraus resultierten stehen, Verständnis entgegenbringen. [...] (E 7800/1/24).*